

Le Parlement Impérial ne pourrait pas s'occuper de la question des réserves du clergé avant cette session.

M. Merritt proposa ses résolutions au sujet de l'établissement d'une ligne de steamers transatlantiques entre Liverpool et Québec.

M. Hincks s'opposa aux résolutions qui furent appuyées par MM. Robinson, Cameron et Cayley.

Sur motion de M. Hincks le comité se leva sans faire de rapport.

M. Hincks présenta une réponse à une adresse demandant copie de tous les ordres en conseil déclarant les vues du gouvernement au sujet de la négociation d'emprunts futurs depuis la session de 1849.

Sur motion de M. H. J. Boulton, la chambre ordonna que le rapport relatif au chemin de fer d'Halifax et Québec fut imprimé.

La résolution suivante fut rapportée et adoptée, savoir : Qu'il est expédié qu'il soit fait une disposition à même le fonds du comité et le revenu consolidé de cette Province pour la rémunération de tels Juges, Shérifs et autres officiers dont la nomination pourrait devenir nécessaire pour l'administration de la justice dans les parties non encore organisées du Haut-Canada, et pour pourvoir à l'érection des cours, prisons et maison de correction nécessaires dans les dites parties."

Un message est reçu du conseil législatif, concordant à l'adoption du bill pour amender les ordonnances incorporant la cité de Québec sans amendement ; et aussi du bill pour réduire le nombre des directeurs de la Banque de Québec, avec des amendements.

M. MacKenzie fit motion que le bill pour autoriser les sujets de Sa Majesté à plaider pour eux-mêmes ou pour les autres dans les cours de justice de Sa Majesté en Canada et pour abroger le titre ou distinction de conseil de la Reine, fut lu pour la seconde fois.

Une discussion suivit cette proposition.

M. MacKenzie déclara que le peuple du Haut-Canada était favorable à la mesure, et qu'on avait trouvé qu'une loi à cet effet fonctionnait très-bien dans quelques-uns des États-Unis et dans la Nouvelle-Ecosse. Il dit que lui-même avait autrefois battu Draper dans une poursuite pour libelle.

M. H. Smith et Drummond et le Colonel déclarèrent que le bill était absurde et qu'il produirait le plus grand mal, si on le passait.

M. Malloch fit motion en amendement que le bill fut lu dans six mois ce qui fut reporté. Pour 38, Contre 15.

La seconde lecture du bill pour amender et expliquer certaines dispositions de l'Acte municipal du Bas-Canada fut remise à mercredi.

Ce soir la Chambre a siégé à huis-clos pendant une heure et demie.

M. Burritt proposa de référer à un comité spécial la pétition de Wm. Bacon, d'Edinburgh, États-Unis, demandant à être indemnisé pour sa part dans le steamer Sir Robert Peel détruit par des brigands américains et anglais durant les troubles de 1838.

M. Hincks, Sherwood et autres s'opposèrent à cette motion qui fut appuyée par M. McDonald de Kingston et autres. Elle fut rejetée en définitive.

Les bills suivants furent lus une troisième fois :

Le bill pour amender l'acte pour la formation de compagnies à fonds réunis. M. Lacoste.

Le bill pour amender la loi relative aux assemblées de parents — M. Lacoste.

RESOLUTIONS

Qui seront proposées par M. Hincks en comité de toute la Chambre, aux fins d'assurer les services de pensionnaires militaires comme corps de police locale.

1. Qu'il est expédié que ceux des pensionnaires de l'armée et de la marine qui seront enrôlés, en vertu des actes impériaux en force à cet effet, comme force locale pour la conservation de la paix dans aucune partie de cette province, et qui consentiront à servir comme membres du dit corps de police locale dans toute partie de la province, pourront être enrôlés pour servir comme susdit, quand leurs services seront requis, sous tels contrôles et surveillance que le gouvernement en conseil jugera à propos d'établir ; pourvu que le nombre de personnes ainsi employées n'excède en aucun temps celui de cinq cents.

2. Qu'il est expédié que les dits pensionnaires, lorsqu'ils seront employés comme membres du dit corps de police, reçoivent à même les fonds provinciaux ou locaux, la même paix et les mêmes avantages qui leur sont accordés par les réglements de Sa Majesté à cet effet, lorsqu'ils seront requis, comme pensionnaires militaires, de plus main-forte au pouvoir civil ; et qu'ils ne seront jamais tenus d'agir comme membres du dit corps de police mais pour moins de quatre jours à la fois, ni de servir comme membres du dit corps de police en aucun temps où leurs services seront requis en toute autre capacité par les autorités impériales ou militaires.

3. Qu'il est expédié que les pensionnaires enrôlés comme membres de la police, soient exemptés de servir comme constables pendant le temps qu'ils seront ainsi enrôlés, (excepté lorsqu'ils agiront comme membres du dit corps de police) ou comme juges, ou de remplir autre charge municipale ou dans la milice, ou de faire aucun des travaux imposés par la loi, ou de payer la capitulation ; et ils seront aussi exemptés d'arrestation pour dette pour toute somme de moins de trente livres, et du paiement des taxes imposées sur toute propriété dont la possession pourraient leur être accordée ou dont le titre restera à la couronne ; mais ils n'auront aucun droit de voter à aucune élection en vertu de leur propriété.

4. Qu'il est expédié que les officiers commandant les pensionnaires enrôlés dans le Canada soient *ex officio* juges de paix pour chaque partie de cette province, et que les officiers de l'état major des pensionnaires soient respectivement juges de paix des districts dans lesquels ils pourront être nommés pour commander les dits pensionnaires, et dans tout district voisin ; que chacun des dits officiers, et ceux des dits pensionnaires qui consentiront à servir

tentes, pourvu que ces derniers remplissent les conditions d'établissement imposées au dit pensionnaire.

5. Qu'il est expédié que les résolutions précédentes soient incorporées dans un acte de la législation qui devra amender l'acte pour disposer les terres publiques conformément à la résolution précédente.

La réunion de mardi de l'hôtel St. Laurent, qui avait à s'occuper des mesures propres à prévenir les accidents qui surviennent près de l'eau, dans notre port, ne se composait que d'un petit nombre de citoyens. Le Maire fut appelé à la présidence, et le Dr. Gibb nommé secrétaire. La discussion qui s'élève au sujet des accidents en question et sur les moyens d'empêcher de se noyer les personnes qui arrivent de tomber à l'eau, fut longue ; mais on adopta des résolutions contenant une enquête aux Commissaires du Havre ainsi qu'un Bureau des travaux publics, de placer des verberes sur les quais et de clore des attaches sur les montants. MM. Edmonton, Bristow, Arthur, Ferres et le Dr. Gill, compo-sent le comité qui doit s'entendre avec les autorités pour donner effet à ces délibérations.

Les membres de l'*Ordre des Réchabites Indépendants* firent mardi dernier leur excursion sur le fleuve jusqu'à la Valtre où les trans porta le vapeur *Highlander*. Le départ eut lieu à dix heures et demi du matin et le nombre des promeneurs s'élevait à 600. Parmi eux étaient les membres de l'Association du feu, outre une compagnie de musiciens organisée pour le voyage. Cette journée a été pleine de charmes pour les excursionnistes qui ont pu jouir des beautés arêtes s'offrant à leurs yeux de toutes parts, et se féliciter en même temps de l'accueil qu'ils ont reçu des habitants du village de la Valtre. Il en devait être aussi d'une fête de tempérance, car la sauvagerie qui longtemps n'a eu que des admirateurs, compte aujourd'hui parmi nous des citoyens qui la chôment.

Il nous a manqué l'occasion pour annoncer à tout le réapparition de l'*Album-Littéraire et Musical de la Minerve*—Bibliothèque des Familles. Nous avons présentement sous les yeux la première livraison de la 6e Année de ce recueil, contenant beaucoup d'articles de choix dont voici la nomenclature :—*'Histoire Populaire, Anecdote et Pittoreque* ; Napoléon et la Grande Armée (sixième Partie).—C'est le récit détaillé, pittoresque et accéléré du transport et de l'arrivée de Napoléon à l'Ile d'Elbe, etc.;—*'Le Canada, par X. Marriier'*.—Cet extrait des *Lettres sur l'Amérique* de M. Marriier, ouvrage récent rappelle au souvenir des habitants de France notre coin de terre, par une esquisse de la vraiphysionomi du Canada et de la population française qui l'habite ; grâces en soient rendues à l'auteur.—*'Souvenirs dans l'Exil, par la Princesse Belgioioso'*.—Histoires de brigands et récits de voyages fort bien déroulés.—*'Esquisse de Meurs, l'ascal et Charlotte, par André Thomas'*.—Cette pice de roman est bien écrite et n'a rien de l'immoralité caractéristique du genre à notre époque.—*'Aventures et Mésaventures d'une Anglaise'*.—Il est question d'Anne Radcliffe, dont P. Barraud, avec l'intérêt qu'il suit mettre à ses récits dans le *Musée des Familles*, raconte des traits et des épisodes étranges, se rattachant à la vie littéraire et privée de cette femme excentrique et célèbre.—*'Une de Perdue, Deux de Trouvées'*.—Il y aura beaucoup à dire de ce roman canadien de M. G. B., dès que nous en aurons trouvé la fin.—*'L'Ambeassadeur du Népal'*.—Un portrait sur bois accompagne un article consacré spécialement à cet ambassadeur basané qui est présentement à Londres.

Suivent des variétés parmi lesquelles un rebus qu'on nous donnerait en cent à déchiffrer, que nous n'y arriverions pas, puis une composition musicale dont l'exécution typographique est tout ce qu'il nous est donné d'en apprécier avec éloges. Il y a, comme on le voit, abondance et variété dans l'*Album Musical*. Ce sont les deux conditions principales de succès de ces myriades de magazins et de revues d'Amérique où d'ailleurs, pour lesquels nos libraires de cette ville trouvent un écoulement si prompt et si facile. La littérature anglaise jouit en Canada d'une prospérité très enviable assurément pour sa malheureuse seur en langue française. La dernière se rait-elle moins canadienne que l'autre ?

Plusieurs articles cédent aujourd'hui la place à ceux que nous publions par impossibilité d'en différer l'insertion plus longtemps.

NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE.

Les journaux de France apportés par l'*Atlantic*, arrivé à New-York le 3, annoncent la clôture des débats sur la révision, dont le rejet définitif est résulté des votes de L'Assemblée :

Voix pour la révision 446

Voix contre 278

Nombre total des votants 724

Il a été fallu les trois quarts des suffrages de

une feuille élyséenne de Paris a écrit à propos de ce dernier vote sur la révision : " A la grande cour de cassation nationale maintenant !" C'est un écho entre mille rumeurs diverses que cet événement a fait naître.

Amerique.

ETATS-UNIS.—La nouvelle d'une insurrection à Cuba semble avoir effacé toute sorte de question, comme toute préoccupation intérieure. Ceux qui désirant l'annexion aux États-Unis de cette province espagnole, espèrent que le soulèvement opéré sera couronné de succès, et ils attribuent aux insurgés une série de victoires sur leurs dominatrices. Ils appellent aussi les sympathies américaines à leur secours. Les avis officiels continuent de démentir les faits avancés par les partisans du mouvement, en le représentant confiné à une poignée d'hommes que deux défaites successives ont rejetés et cernés dans les montagnes en arrière du Puerto-Principe, premier foyer de l'insurrection.

Le *Phare* de New-York, qui paraît être bien renseigné, donne aussi l'historique de cet événement :

"Découragés par l'échec de Cardenas et par le brusque dénouement de l'expédition projetée il y a trois mois, les fauteurs d'invasions ont compris que, pour avoir chance de sympathie et de réussite, tout mouvement devait désormais partir du sein même de l'île et non pas des dehors. Ils ont dès lors agi sur cette donnée, et sont parvenus à débarquer quelques hommes avec des munitions et des vivres : trop peu pour rien faire par eux-mêmes ; assez pour former un noyau qui pût servir de point de ralliement et de guide aux mécontents les plus déterminés du pays.

"Les prévisions qui avaient dicté ce plan furent en partie déçues ; la troupe américaine se grossit bien de quelques renforts, mais non dans la proportion qu'on avait espérée. Le 4 juillet, date fixée comme la plus opportune pour tenter un coup de main, approchait cependant ; une plus longue attente devenait difficile et dangereuse, en même temps qu'elle enlevait des chances de surprise et de prestige. Dès lors, le succès fut à la portée de la main. Le détachement de vingt jeunes gens accepta la périlleuse mission de proclamer l'indépendance à Puerto-Principe, dans l'espérance d'en entraîner la population. Leur appel resta sans écho, et ils durent se retirer, en laissant aux mains des troupes lancées à leur poursuite une partie de leurs chevaux et de leurs armes, ainsi que leur chef, Joaquin Aguero, qui fut fusillé sur le champ.

"D'autres combats ont-ils succédé à cette première escarmouche ? Les lettres que nous avons sous les yeux assurent que non. Rien ne nous dit pour l'heure si le cri jeté à Puerto-Principe a eu de l'écho dans d'autres villes. Dès lors, le succès fut à la portée de la main. Le détachement de vingt jeunes gens accepta la périlleuse mission de proclamer l'indépendance à Puerto-Principe, dans l'espérance d'en entraîner la population. Leur appel resta sans écho, et ils durent se retirer, en laissant aux mains des troupes lancées à leur poursuite une partie de leurs chevaux et de leurs armes, ainsi que leur chef, Joaquin Aguero, qui fut fusillé sur le champ.

—L'Académie des sciences est vivement émue de la nouvelle invention de don Diégio de Salamanque, auteur de cette fameuse machine à voler, avec laquelle sa fille Rosaura s'est envolée dans les airs, il y a quelque temps, à Madrid, au grand ébahissement des Espagnols, peu habitués à ces sortes de miracles.

Don Diégio de Salamanque va, dit-on, arriver à Paris avec sa machine et sa fille Rosaura, pour nous montrer les effets de sa merveilleuse invention.

Cette machine est fort simple ; elle consiste en une boîte de deux pieds de long sur un pied de large, s'adaptant à la ceinture par une bande de cuir bouclé sur le derrière. Deux tringles en fer sont rivés à cette boîte et soutiennent une petite planchette sur laquelle les pieds sont appuyés. La boîte contient un mécanisme des plus simples et des plus ingénieurs, pareil à ceux dont se sert M. Robert-Houdin pour faire travailler ses automates. On fait mouvoir tous les ressorts au moyen d'une manivelle placée à droite, comme dans les instruments vulgaires appelés *serinette*.

Le mécanisme correspondant à deux grandes ailes de dix pieds, en toile de caoutchouc très-mince et recouverte de plumes, qui se meuvent sur le dos de l'individu dans plusieurs sens, et qui produisent le vol vertical, le vol perpendiculaire et le vol horizontal.

Lorsqu'on veut produire le vol horizontal, on pousse un bouton de cuivre placé à gauche qui s'arrête à un premier cran, à un second cran pour le vol vertical et au troisième cran pour le vol perpendiculaire.

Le nombre de tours que l'on fait à la manivelle détermine la hauteur ou la distance où l'on veut aller, et qui ne dépasse pas, pour la hauteur, les monumens les plus élevés d'Europe : tels que les pyramides d'Egypte, la cathédrale de Strasbourg, etc. Si l'on veut s'élancer plus haut, on remonte le mécanisme par une contre-manivelle qui est à droite. Il en est de même pour les distances à parcourir ; il y en a de toutes formes et de toutes dimensions, joignant l'originalité à la commodité. Ces bateaux sont à un et le plus souvent à deux étages. Les vapeurs naviguent seulement la nuit, pour éviter la perte de temps. Le prix du transport des passagers subi depuis un an de grandes réductions. Il y a des jours où il est supprimé par la concurrence, ou réduit à une piastra. C'est comme pour rien relativement aux anciens prix.

Le vol horizontal est le plus difficile, les ailes battant l'espèce comme les rames d'une nacelle, ou plutôt comme les pattes d'un cygne lorsqu'il fend les eaux. Cependant, à l'aide de cette curieuse machine, on pourra aller aussi vite que les pigeons ramiers, c'est-à-dire de l'Hôtel-de-Ville à l'Arc-de-Triomphe de l'Étoile en huit minutes au plus, et en une demi-

heure de plus tard à l'histoire de San-Francisco, le correspondant le rapporte comme authentique.

Les avis reçus de Californie à la Nouvelle-Orléans, à la date du 1er juillet, communiquent ce qui suit :

Un autre incendie désastreux a éclaté à San-Francisco et y a détruit dix blocs de maisons. Cette dernière perte est évaluée à trois millions de piastras. Plusieurs ont trouvé la mort dans cette conflagration. Cette catastrophe est l'œuvre d'un incendiaire.

VARIETES.

"Une triste cérémonie réunissait, le 12, au village de Petit-Brie, près Paris, un grand nombre d'artistes et d'illustrations dans les sciences et dans les lettres. On célébrait les funérailles de Daguerre, mort subitement le 10 juillet.

Cet artiste, dont le nom demeure attaché à l'une des plus admirables découvertes des temps modernes, était né en 1788, à Cormeilles. Il fut élève du célèbre Degotti, et travailla aux décorations des théâtres, tout en se perfectionnant dans le dessin et la peinture. Les habitués du théâtre ne sauraient avoir oublié ses merveilleux tableaux pour les pièces de l'ancien Ambigu-Comique : le Clair de Lune, dans le *Songe* ou la *Chapelle de Gleuthorn* ; le Lever du Soleil, dans les *Mexicains*, etc., etc. Il exécuta, avec M. Ciceri, les décorations d'*Aladin*, ou la *Lampe Merveilleuse*.

Daguerre fondé le diorama, qui assure sa réputation comme artiste, mais le ruine. Ce fut alors qu'il se livra, avec M. Niepce de Dijon, à la recherche de ce problème si difficile : fixer les images de la chambre obscure. Il réussit et dota le monde d'une découverte qui fait chaque jour des pas de géant, et rend à jamais son nom immortel.

On assurait que Daguerre laissait un portefeuille et de nombreux écrits sur ses expériences daguerriennes et de photographie.

M. Labadie, commerçant de vin à Percy, étant allé à Paris, a été littéralement brûlé à mort dans un bain chaud, n'ayant pu venir à fermer le conduit par où s'introduisait la vapeur. Le gardien du bain a été par suite condamné à un emprisonnement de 8 jours et à dix mille francs de dommages-intérêts envers l'épouse que ce malheur a fait veuve.

Une affaire d'un immense intérêt vient de se passer à Londres. Le lord Londes a poursuivi sa voisine de Grosvenor-square, Mme. Halford, pour 5 lous de dommages, attendu que la dite dame possède des volailles dont les glousses sont bruyantes et troublent grandement Sa Seigneurie. Cependant (et le fait mérite d'être noté) le plaignant a reconnu que les volailles de Mme. Halford ne sont pas plus de tapage que n'en feraien d'autres individualités de la même espèce. Le tribunal a suspendu son jugement afin de délier sur ces graves incertains.

—L'Académie des sciences est vivement émue de la nouvelle invention de don Diégio de Salamanque, auteur de cette fameuse machine à voler, avec laquelle sa fille Rosaura s'est envolée dans les airs, il y a quelque temps, à Madrid, au grand ébahissement des Espagnols, peu habitués à ces sortes de miracles.

Don Diégio de Salamanque va, dit-on, arriver à Paris avec sa machine et sa fille Rosaura, pour nous montrer les effets de sa merveilleuse invention.

Cette machine est fort simple ; elle consiste en une boîte de deux pieds de long sur un pied de large, s'adaptant à la ceinture par une bande de cuir